

Conclusion

Richard VERCAUTEREN, Institut de Gérontologie Ouest

Nous allons essayer de conclure, ce qui n'est pas évident devant autant d'éléments apparus.

Je ne pense pas que l'on soit allé au fond des choses. Effectivement on ressortira même peut-être un peu frustré de ce type de débat, dans la mesure où la dimension de l'individuel et du collectif est une dimension nouvelle.

Aujourd'hui, l'ensemble du champ gérontologique et l'ensemble du champ du handicap sont en pleine restructuration de pensée. La Loi 2002-2, nouvelle loi sur le handicap mais aussi sur l'ensemble de la révision des concepts, est à peine en application, que déjà elle réinterroge les pratiques au quotidien.

S'il fallait sinon conclure, du moins apporter quelques éléments de conclusion sur l'ensemble de cet après-midi, on s'aperçoit que la notion de collectif et d'individuel n'est pas extrêmement bien définie.

Cela signifie que si elle n'est pas définie dans les pratiques professionnelles elle ne l'est pas non plus dans les conceptions elles-mêmes des gens, et surtout des personnes concernées directement, dont les familles. Je ne parle même pas des personnes âgées elles-mêmes et pas forcément des handicapés, mais de ceux qui ont la responsabilité de ces gens, à savoir les familles et ce que l'on appelle les aidants naturels.

La notion de collectif est une notion facile. Dès l'instant où l'on est plus chez soi, on est ailleurs. Si l'on est ailleurs, on sera à 2, 3, 10, 50, 80 dans un établissement, mais on n'est plus tout seul. Dès l'instant où l'on n'est plus tout seul, somme toute, il faut obéir à un certain nombre d'éléments collectifs qui façonnent, modèlent, modulent aussi l'ensemble des comportements.

La définition nouvelle de l'ANGELIQUE de la Loi 2002-2 permet avant tout de dire qu'il faut une traçabilité des comportements des individus et une traçabilité des modalités de prise en charge et de prise en considération des individus, et que celle-ci passe inmanquablement à un certain moment, par la considération de l'individu lui-même, avant de considérer l'individu dans sa collectivité.

Certes, l'individu ne peut pas vivre sans la collectivité, sans son environnement, sans un système de solidarités qui se met en place, sans ce système de mise en actes des pratiques d'entraide ; certes tout ceci est une réalité.

Mais pour autant, doit-on complètement occulter la personnalité de chaque individu à l'intérieur des établissements, à l'intérieur des structures collectives ?

Là est tout le problème.

En effet, au niveau des pratiques, on peut s'interroger sur la manière dont on va recueillir le sentiment des personnes âgées, leurs attentes, désirs et plaisirs, mais aussi comment les personnes âgées elles-mêmes vont se plier à ce recueil des données, sachant que lorsqu'elles passent en établissement, elles sont considérées très largement comme des personnes laminées, usées par le système lui-même.

Ce qui interroge et pose finalement problème, est de passer d'une représentation des choses à une autre représentation aujourd'hui. Le passage au collectif ne signifie plus que l'individu

n'existe pas. Si je puis dire, il signifie simplement —ou automatiquement car ce n'est jamais aussi simple que cela— que l'individu existe au sein d'une collectivité et qu'il doit y faire sa place.

L'ensemble des professionnels, à domicile ou en établissement, doit donc être formé pour entendre le désir de ces personnes qui ont toujours des désirs et qui ne s'arrêtent pas d'avoir des plaisirs dont on peut dire qu'ils ne sont pas systématiquement écoutés. C'est la formation de ces personnels à cette notion du recueil du désir et du plaisir de la personne qu'il faut entendre, mais surtout dire à ces personnes, que somme toute, elles existent à nos yeux. Ce n'est pas parce qu'elles sont collectivement prises en établissement qu'elles ont fini de vivre une vie, alors même que le passage en établissement annonce la fin d'une vie.

Aujourd'hui, la mort annoncée de la personne dans les établissements ne signifie pas la mort de sa vie. Dans le temps, on pouvait dire que l'on donnait de la vie aux années. Maintenant il va falloir s'interroger pour savoir comment donner de l'envie aux années. Cette envie des années signifiera que l'on se penchera sur les attentes individuelles de ces personnes. C'est avec ces attentes individuelles que l'on pourra d'abord construire un projet individuel et après tout, un projet collectif pour chacun d'entre nous et collectivement.

C'étaient les conclusions que je pouvais tirer et l'on pourrait en tirer d'autres de ce débat amorcé et se dire que dans 2 ans, nous reviendrons avec des éléments qui nous permettront de dire que cela aura enfin changé au niveau des regards et des interprétations, mais surtout au niveau des pratiques professionnelles.

Merci.